asdr
association de soins à domicile à La Réunion

SÉROLOGIES
HÉPATITE C ET VIH



Pourquoi ces prises de sang ?

Dans le cadre de la dialyse, les soins impliquent la manipulation de sang et l'utilisation de dispositifs invasifs (aiguilles, accès vasculaires).
En cas d'exposition accidentelle au sang (par exemple : piqûre), il est important que l'équipe dispose rapidement d'informations sur votre statut sérologique concernant :

- l'Hépatite C (HCV)
- le VIH

Quel est l'objectif ?

Connaître votre statut permet de garantir la sécurité de tous :

- Vous, en tant que patient
- Les professionnels de santé
- Les autres patients

Ces analyses permettent à l'équipe d'adapter rapidement la prise en charge en cas d'accident et d'éviter des traitements inutiles ou inadaptés.

Fréquence

Une vérification de votre statut est proposée une fois par an.

La réalisation de ces examens nécessite votre accord.
L'équipe soignante vous informe et répond à vos questions avant toute prescription.
Vous êtes libre d'accepter ou de refuser.

COMMENT DONNER VOTRE ACCORD ?
Votre infirmier(ère) de dialyse vous remettra un document intitulé : « Information et consentement – Sérologies HCV et VIH »

- Vous pourrez accepter ou refuser.

Votre choix sera ensuite formalisé par votre signature.

Si vous acceptez
Une prise de sang est réalisée dans le cadre de votre suivi habituel.
Les résultats :

- **sont strictement confidentiels et vous sont communiqués**
- **sont utilisés uniquement dans un objectif de sécurité des soins.**

Si vous refusez
Votre prise en charge en dialyse reste inchangée.
Votre refus n'a aucune conséquence sur la qualité des soins.

UNE QUESTION ?
L'équipe de dialyse reste à votre disposition pour vous accompagner et vous apporter toutes les informations nécessaires.